

Afin de respecter les mesures de distanciation physique et conformément aux modalités prévues par l'ordonnance n° 2020-1507 du 2 décembre 2020 adaptant le droit applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire, le Conseil d'Administration de l'Établissement public foncier de Normandie se réunit le 03 juin 2021 en visioconférence, sous la présidence de M. Sébastien LECORNU, en présence de M. le Préfet de la Région Normandie, de M. Philippe SIMEON-DREVON, Contrôleur Général Economique et Financier et de M. D'ANGELO, Agent Comptable de l'EPF Normandie.

- VU** le décret n° 68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Établissement Public de la Basse-Seine, modifié par les décrets n° 77-8 du 3 janvier 1977, n° 2000-1073 du 31 octobre 2000 et n° 2004-1149 du 28 octobre 2004, n° 2009-1542 du 11 décembre 2009, n° 2014-1732 du 29 décembre 2014 et n° 2015-979 du 31 juillet 2015, l'ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011 et le décret n° 2011-1900 du 20 décembre 2011,
- VU** l'ordonnance n° 2020-1507 du 2 décembre 2020 adaptant le droit applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire,
- VU** la loi n° 2021-191 du 22 février 2021 portant report, de mars à juin 2021, du renouvellement général des conseils départementaux, des conseils régionaux et des assemblées de Corse, de Guyane et de Martinique
- VU** le contrat du Programme d'Action Foncière signé le 10 février 2015, liant la **Métropole Rouen Normandie** et l'Etablissement Public Foncier de Normandie,
- VU** la délibération générale du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Foncier de Normandie, en date du 3 juin 2021, actant les modifications du Programme d'Action Foncière avec la **Métropole Rouen Normandie**,
- SOUS RESERVE** de l'adoption d'une délibération par le Conseil métropolitain de la **Métropole Rouen Normandie** validant le Programme d'Action Foncière actualisé,
- SUR** les rapports et après avis favorable de la Commission des Affaires Foncières et de la Commission des Affaires Financières,

**APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE**

Dans le cadre du Programme d'Action Foncière de la **Métropole Rouen Normandie**,

- De prendre en charge à la demande de la Métropole Rouen Normandie, un périmètre de veille foncière, intitulé **924 624 QUARTIERS OUEST DE ROUEN**, et d'acquérir, selon les opportunités et besoins, les parcelles figurant sur le plan ci-joint.

Ce secteur de veille pourra répondre aux enjeux de transports et d'aménagement des espaces publics, conformément à la compétence métropolitaine.

Pour les projets d'habitat, la collectivité, pour répondre aux critères posés par le programme pluriannuel d'intervention de l'EPF, devra réaliser un programme de logements comportant au minimum 30 logements à l'hectare, comprenant au minimum 20 % de LLS.

Ce périmètre contenu dans le PAF MRN se superposera partiellement avec un périmètre du PAF Ville de Rouen, intitulé Opération "Quartiers Ouest" ; chacune des collectivités intervenant en opportunité pour répondre à des besoins fonciers liés à ses propres compétences.

La durée de portage est fixée à 5 ans.

- D'accepter la délégation du Droit de Préemption Urbain qui pourrait être consentie par la Métropole Rouen Normandie sur les parcelles objet de la présente délibération.

L'enveloppe projet est fixée à **2 000 000 € (Compte 924 624 / QUARTIERS OUEST DE ROUEN)**

Le Directeur Général est chargé d'exercer au nom de l'EPF le droit de préemption sur le périmètre de l'opération.

Le Président du Conseil d'Administration
de l'E.P.F. Normandie,


S. LECORNU

Le Directeur Général
de l'E.P.F. Normandie,


G. GAL

Delibération approuvée

A Rouen, le

Le Préfet,

29 JUIN 2021

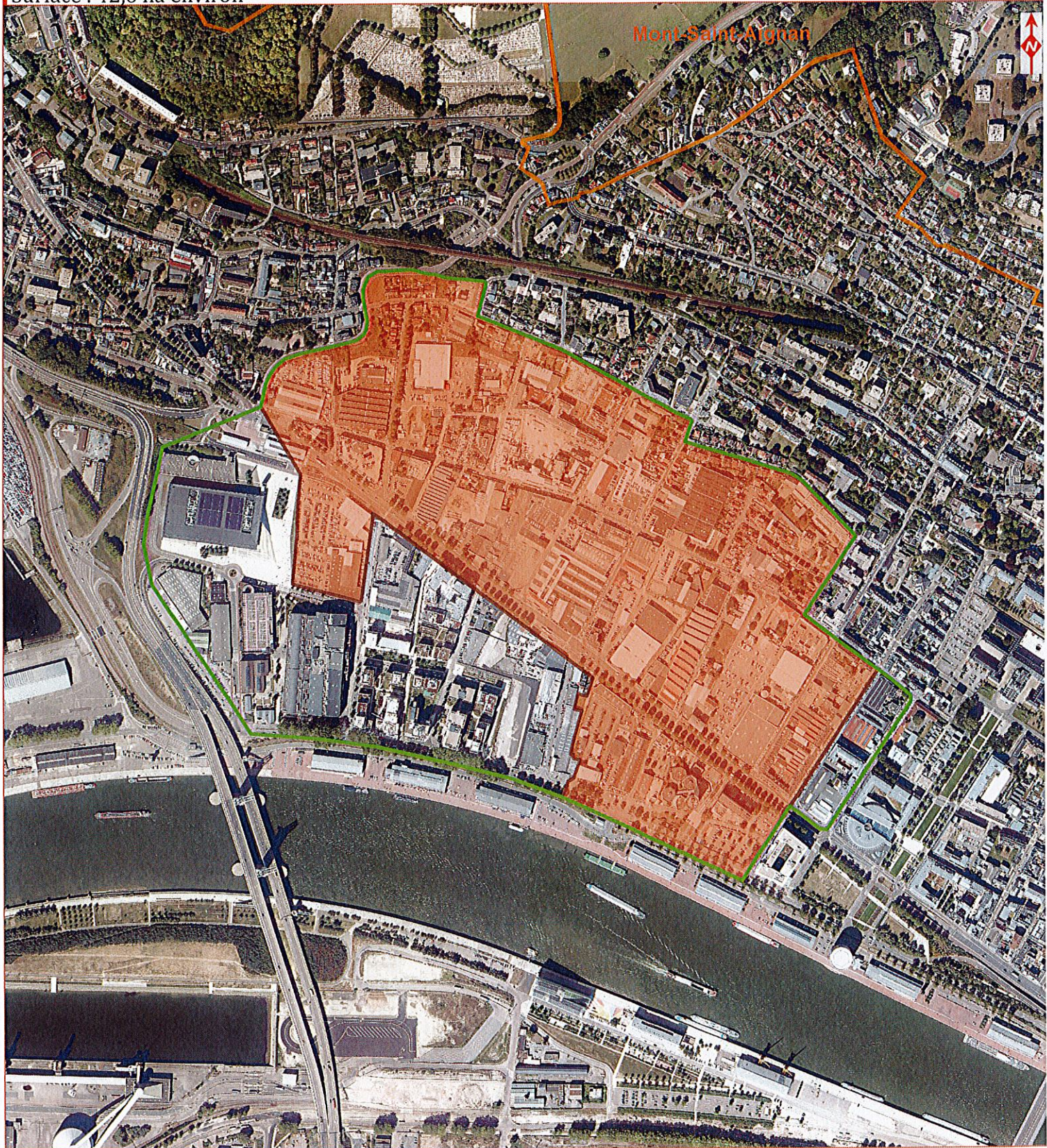
L'Adjoint au **Secrétaire Général**
pour les Affaires Régionales,
en charge du pôle "Politiques Publiques"


Dominique LEPETIT

Département de la Seine-Maritime
Métropole Rouen Normandie
Rouen





Code Opération: 924 624
Surface : 42,6 ha environ



Sources : BD Ortho 76 - IGN - 2020

Cartographie : N.D. (EPF Normandie) le 10/05/202

-  Emprise concernée par l'opération
-  Périmètre d'étude

Plan annexé à la convention signée le :

0 70 140 280 Mètres



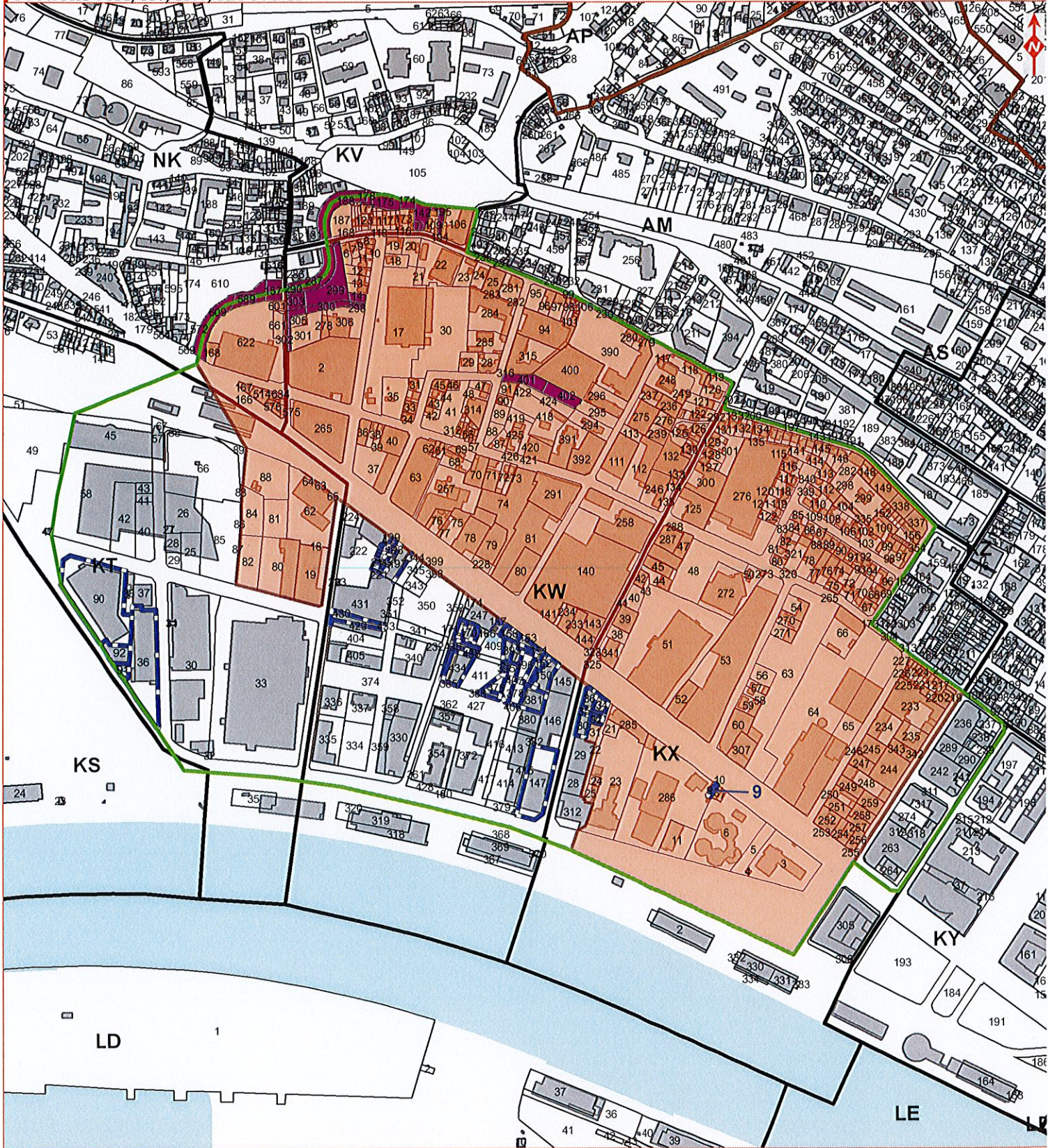
Département de la Seine-Maritime
Métropole Rouen Normandie
Rouen



Code Opération: 924 624

Surface : 42,6 ha environ

Sections : KT, KV, KW, KX et NK



Sources : Origine cadastre 2021 - Droits de l'Etat réservés

Cartographie : N.D. (EPF Normandie) le 10/05/2023

- Emprise concernée par l'opération
- Périmètre d'étude
- Parcelles en stock EPF
- Sections cadastrales
- Parcelles
- Bâti

Plan annexé à la convention signée le :

0 55 110 220

